Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problème indivision

Par azerty_92

Bonjour,
Ma s?ur et moi possédons une maison en indivision à la montagne dans une station réputée depuis 1980 (notre mère était usufruitière et décédée il y a 10 ans).NB:Acquisition en nue-propriété pour chacune (en bien propre pour ma s?ur).
Or, depuis 2016 ses enfants, conjoints l'occupent régulièrement avec vols (dont toutes les photos de famille, et dégradations, l'impression qu'il se sont installés (tableau électrique modifié, placards vidés et rangés?)
Ma s?ur a toujous nié toute évidence, "personne n'est jamais venu". J'ai donc fait installer télésurveillance en 2019 avec son accord, mais problèmes identiques de vols, etc.. Une nouvelle télésurveillance avec caméras installée l'été dernier, et depuis fin Juin, l'installation a été à nouveau neutralisée.
J'ai un RV avec mon notaire que début Septembre.
Je dois y aller prochainement, que me conseillez-vous de faire, porter plainte, main courante (j'ai toujours noté les faits, dates et photos).
Merci par avance de votre réponse,
Bien à vous,
MCD
NB: j'ai toujours essayé la diplomatie avec ma s?ur jusque-là sans résultat, car d'une part, elle a déclaré la maladie de Parkinson depuis, et préférant essayer le dialogue, sans résultat.

Par ESP

Bonjour
En tant qu'indivisaire, votre soeur a le droit de permettre à ses enfants d'utiliser la maison.
Si les dégâts sont volontaires, constatés et vérifiables, oui, vous pouvez déposer une plainte pour dégradation, mais elle peut être rejetée car il s'agit de membres de la famille.
Je vous conseille de voir un avocat.